

## Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : Certification par évaluation de la conception des vérandas à ossature aluminium – EC01**

**Président : DEVAUX Augustin**

**Vice-Président : FAISANT Yann, CSTB - Secrétaire : HAUDIQUET Etienne, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)		
+3 ans				+4 ans	+5 ans	+3 ans				+4 ans	+5 ans	
<b>Collèges</b>												
<b>Experts concepteurs gammistes*</b>  Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 3 à 6 membres	GARRIDO Amandio	HYDRO BUILDING SYSTEMS FRANCE	24/04/2018	16/09/2021								
	OUVRARD Camille	CONCEPT ALU	18/06/2018	16/09/2021								
	REINERT Aymeric	PROFILS SYSTEMES	10/06/2020			ESCLAPEZ Frédéric	PROFILS SYSTEMES	10/06/2020				
	TORRES Thierry	ALUK Industries	10/06/2020									
	DEVAUX Augustin	SCHÜCO	10/06/2020									
<b>Experts concepteurs assembleurs *</b>  Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 3 à 6 membres	CHATAGNON Fabien	VIE et VERANDA	10/06/2020			OLIVIER Emmanuel	VIE et VERANDA	10/06/2020				
	HERAUD Martin	RENOVAL	16/09/2021									
	FABRY Vincent	AKENA	10/06/2020									
	MATHE Michel	ALU RIDEAU	10/06/2020			RIDEAU Stanley	ALU RIDEAU	10/06/2020				
<b>Organismes techniques et experts *</b>  Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 2 à 4 membres	FAISANT Yann	CSTB	10/06/2020			HAUDIQUET Etienne	CSTB	10/06/2020				
	LOPPIN Nicolas	SNFA	10/06/2020									
	SASSOT Marc	Expert Technique	10/06/2020									

(\*) Le nombre et l'intitulé des collègues sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative 6 approuvée le : 16/09/2021**

**Par le responsable d'application FAISANT Yann**

